

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD419

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 4, après le mot :

« usagers, »,

insérer le mot :

« portant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.